ministère éducation nationale enseignement supérieur recherche

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lycée Polyvalent Pierre Mendès France

académie Versailles

éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Proviseur

Stéphane MERCY

Affaire suivie par :

DDF : M. MARIE
:Jerome.Marie1@ac-versailles.fr

DDF adjointe : Mme ROBIN
: ass.ddf-pmf@ac-versailles.fr
: 01.34.38.31.15

Services Généraux

1, rue de Goussainville

95400 VILLIERS LE BEL

: 01.34.38.31.00

: ce.0951090u@ac-versailles.fr

Villiers le Bel, le 15 janvier 2024

Le Proviseur

A

Mesdames, Messieurs les
Chefs d'Etablissement

OBJET : mini-stage de découverte

Cher(e) Collègue,

Afin de permettre à vos élèves de 3ème ou à vos lycéens souhaitant se réorienter de découvrir nos formations, nous leur proposons d'effectuer un mini-stage de découverte d'une demi-journée **entre le 15 janvier et le 03 mai 2024.**

Vous trouverez ci-joint :
- La plaquette de nos formations,
- Le modèle de convention pour le mini-stage

Comment envoyer vos élèves en mini-stage ?

- Formuler vos demandes sur le site de notre établissement : **https://lyc-pmf-villiers.ac-versailles.fr/inscription-mini-stage/**

- **Ou** par mail à Mme Christine ROBIN, adjointe du DDF : ass.ddf-pmf@ac-versailles.fr ou au 01 34 38 31 15
  Préciser dans le mail :
  - Nom, prénom, date de naissance du jeune
  - Nom et ville de l'établissement de l'élève
  - La semaine souhaitée
  - La ou les formation(s) souhaitée(s)
  - L'adresse mail de retour de convention

Mme ROBIN vous adressera ensuite la convocation/convention de l'élève. Vous la dupliquerez alors en 3 exemplaires et demanderez à l'élève de les apporter le jour du mini-stage.

En cas d'empêchement du jeune, merci de nous contacter le plus rapidement possible.

A la fin de cette séance, nous recevrons le jeune afin de faire un bilan de cette demi-journée de découverte et de lui proposer si besoin, un autre mini-stage.

Un exemplaire lui sera remis à votre attention.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout autre renseignement.

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, en l'expression de mes meilleures salutations.

Le Proviseur

S.MERCY

Lycée polyvalent des métiers Pierre Mendès France

FORMATIONS DISPENSEES DANS L'ÉTABLISSEMENT

BAC PRO :

- Bac Pro **T**echnicien **M**enuisier **A**genceur
- Bac Pro **I**nstallateur en **C**hauffage, **C**limatisation et **É**nergies **R**enouvelables
- Bac Pro **M**aintenance et **E**fficacité **É**nergétique
- Bac Pro **M**étiers du **F**roid et des **É**nergies **R**enouvelables

CAP :

- CAP **M**onteur en **I**nstallations **T**hermiques
- CAP **M**onteur en **I**nstallations **S**anitaires
- CAP **M**enuisier **F**abricant
- CAP **I**ntervention en **M**aintenance **T**echnique des **B**âtiments

Classe d'orientation :

- 3ème PREPA Métiers.

Alternance en classe mixte ou dédiée :

Tous les diplômes que nous proposons sous statut scolaire sont accessibles aux élèves en apprentissage.

Lycée polyvalent des métiers Pierre Mendès France

1 RUE DU GOUSSAINVILLE
95400 VILLIERS LE BEL

☎ 01 34 38 31 00

Accès au plan Google Maps

Pour tout renseignement contactez :
Stéphane MERCY, Chef d'Etablissement.
Jérôme MARIE, Directeur Délégué aux Formations.

Christine ROBIN, Coordonnatrice.
☎ 01 34 38 31 15
ass.ddf-pmf@ac-versailles.fr

Email : ce.0951090u@ac-versailles.fr
https://lyc-pmf-villiers.ac-versailles.fr/

Lycée polyvalent des métiers Pierre Mendès France

Mini-Stages 2024

Du 15 / 01 au 03 / 05 / 2024

(sur inscription par l'établissement)

Scanner ce QrCode

ou se rendre sur :

https://vu.fr/stage.PMF

Parcours de Formation au Lycée

Poursuite Etudes

Terminale Générale
2 spécialités

Première Générale
3 spécialités

Terminale Technologique
2 spécialités

Première Technologique
3 spécialités

Seconde Générale et Technologique
- Option Création Culture Design
- Option Création Innovation Technologique

Vie Active / Poursuite Etudes

Sco. Terminale BAC PRO **App.**

Sco. Première BAC PRO **App.**
Energétique : ICCER – MEE-MFER
Menuiserie : TMA

Sco. Seconde BAC PRO
- Famille Métiers du bois
- Famille de Métiers de l'énergétique

Sco. Terminale CAP **App.**

Sco. 1ère Année CAP
- Métiers du Bâtiment (IMTB)
- Métiers du Bois (MF)
- Métiers de l'énergétique (MIS-MIT-IFCA)

3e Générale

3e Prépa Métiers

4e Générale

CAP : MIT: Monteur Installateur Thermique, **MIS**: Monteur Installateur Sanitaire, **IMTB**: Intervention en Maintenance Technique des Bâtiments, **IFCA**: Installateurs en Froid et Conditionnement d'Air, **MF:** Menuisier Fabricant.

BAC PRO : ICCER: Installateur en Chauffage, Climatisation et ÉnergiesRenouvelables,**MEE**: Maintenance et Efficacité Énergétique, **MFER**: Métiers du Froid et des Énergies Renouvelables, **TMA**: Technicien Menuisier Agenceur

Bac Technologique : **STI2D** : Sciences et Techniques Industrielles du Développement Durable
STD2A : Sciences et Techniques du Design et des Arts Appliqués

académie Versailles – Éducation nationale – GIP-FCIP – CFA ACADÉMIQUE

Sco. Formation sous statut scolaire

App. Formation en apprentissage

CONVENTION POUR MINI STAGE

Entre Lycée Pierre Mendès France 1, rue de Goussainville 95400 Villiers Le Bel Tel : 01 34 38 31 00 représenté par : Stéphane MERCY	Et **Etablissement :** **Ville :** **représenté par :** M

Article 1

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'un mini stage de découverte dans les sections professionnelles du lycée Pierre Mendès France, au bénéfice d'un élève de l'établissement désigné ci-dessus, en vue de l'aider à faire un choix d'orientation adapté.

Nom et Prénom de l'élève : **Classe :**

Date de naissance : **Filière(s) demandée(s) :**

Responsable légal : **Référent :** **Tel :**

Adresse :

Tel :

Dates	**Horaires**	
Du		
Au		

Article 2

Pendant la durée de ce mini stage, l'élève est placé sous l'autorité du Proviseur du lycée. Il est soumis aux règles générales définies dans le règlement intérieur du lycée, notamment en matière de sécurité, d'horaires et de discipline.

Article 3

Le chef d'établissement d'origine prend les dispositions nécessaires pour s'assurer de l'accord du responsable légal de l'élève. Il veille également à ce que l'élève bénéficie d'une assurance en responsabilité civile pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la durée ou à l'occasion de ce mini stage. En cas d'accident survenant à l'élève stagiaire, le proviseur s'engage à prévenir immédiatement le chef d'établissement d'origine, et à lui adresser dans un délai de 24 heures, un rapport circonstancié en vue de la déclaration d'accident.

Le proviseur du lycée tiendra le chef d'établissement d'origine informé sur le déroulé du mini stage en lui adressant un bilan qui sera réalisé avec le stagiaire le jour même.

Fait à	Fait à Villiers-Le-bel	Fait à
Le :	Le	Le
Le Proviseur ou Principal Du Lycée ou Collège demandeur	Le Proviseur du Lycée S. MERCY	Le responsable Légal de l'élève